

Affaire Clément Méric : Esteban et ses 3 copains en cour d'assises, procès de la légitime défense !

écrit par Christine Tasin | 13 mars 2017

Naturellement, ils sont appelés Skinheads...

C'est absolument scandaleux. Comment ne pas penser que le pouvoir aux abois, craignant les émeutes et les casseurs craint que les copains de Clément Méric, qui forment les fameuses milices gauchistes, ne soient en colère et ne cassent tout si Esteban et ses amis n'étaient pas poursuivis ?

On rappellera que les jeunes nationalistes étaient attendus en bas de l'immeuble par une bande d'antifas et que l'un d'entre eux avait appelé en renfort Esteban Morillo...

La suite on la connaît, Clément Méric attaque par derrière Esteban qui, en situation de légitime défense, lui donne deux coups de poing. Méric tombe, il ne se relèvera pas.

Le juge d'instruction ose les renvoyer aux Assises pour violences VOLONTAIRES ayant entraîné la mort sans intention de la donner... Certes, "sans avoir l'intention de la donner", mais quand même...

Violences volontaires, en situation de légitime défense ? Face à des fachos violents ? Quel scandale !

<http://resistancerepublicaine.com/2013/06/10/comment-les-antifas-agissent/>

<http://resistancerepublicaine.com/2014/09/03/esteban-libere-en-fin/>

<http://resistancerepublicaine.com/2013/06/06/mort-de-clement-la-presse-en-dessous-de-tout/>

Reste à espérer que les jurés seront justes et relaxeront Esteban et ses amis...

Un juge d'instruction a ordonné le renvoi devant la cour d'assises de quatre

skinheads impliqués dans la rixe qui avait coûté la vie au militant antifasciste Clément Méric, en 2013 à Paris, sans retenir l'intention de tuer, a appris l'AFP aujourd'hui de source judiciaire.

Deux d'entre eux, Esteban Morillo, 24 ans, et Samuel Dufour, 23 ans, sont plus directement visés. La magistrate a ordonné qu'ils soient jugés pour violences volontaires ayant entraîné la mort sans intention de la donner, en réunion et avec usage ou menace d'une arme, des circonstances aggravantes, a précisé la source. Les deux autres sont poursuivis pour des violences sur des camarades de Clément Méric présents lors de la bagarre dans le quartier Saint-Lazare, le 5 juin 2013.

<http://www.lefigaro.fr/flash-actu/2017/03/13/97001-20170313FILWWW00279-mort-de-clement-meric-quatre-skinheads-renvoyes-devant-la-cour-d-assises.php>